

INTERNET EN FRANÇAIS : OTTAWA RÉITÈRE SON ENGAGEMENT

Le gouvernement fédéral est toujours déterminé à créer et diffuser des contenus canadiens sur Internet dans les deux langues officielles.

C'est du moins l'assurance que le ministère du Patrimoine a transmis à la Commissaire aux langues officielles en réponse à deux études publiées le 30 août; l'une sur l'utilisation d'Internet par les institutions fédérales et l'autre sur la présence du français.

« Le développement de l'inforoute au Canada doit se faire dans le respect des deux langues officielles tant au niveau des communications qu'entretient le gouvernement fédéral avec les citoyens sur Internet que sur le plan des politiques gouvernementales visant à accroître les contenus sur Internet », écrit le ministère.

Ottawa fait du développement de contenus en français sur Internet un objectif prioritaire et reconnaît que la petitesse du marché francophone l'obligera à investir des ressources plus importantes pour la production en langue française.

On s'apprête aussi à réviser l'ensemble de la politique des langues officielles sur les réseaux électroniques, qui sera complétée en mai de l'an 2000. On entend aussi rappeler à tous les ministères les principes de la *Loi sur les langues officielles* en ce qui a trait à la communication par Internet et renforcer « une culture de respect et de promotion de la dualité linguistique canadienne dans les communications sur Internet ».

Ottawa s'engage aussi à favoriser le développement des entreprises privées et des organismes sans but lucratif qui développent des contenus en français sur Internet.

La Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a bien accueilli la réponse du gouvernement fédéral. Elle se dit «fort encouragée» par cette réponse, « qui constitue un geste allant au-delà de la symbolique ».

Certaines propositions de la Commissaire aux langues officielles feront l'objet d'une évaluation. Ainsi, Ottawa ne s'engage pas tout de suite à augmenter les ressources financières de façon à accroître le volume et la qualité de traduction des documents des ministères et organismes fédéraux sur Internet d'ici 2002. De plus, il n'est pas encore prêt à offrir sans frais au grand public, sur Internet, ses banques de terminologie.

Pour ce qui est du site Internet www.acces.ca, un projet pilote développé conjointement avec l'Île-du-Prince-Édouard et destiné à rendre accessible de l'information gouvernementale et communautaire, il sera « éventuellement » bilingue.

Ottawa ne peut cependant garantir que tout le contenu non gouvernemental de ce site, annoncé dans le dernier discours du Trône, sera disponible dans les deux langues officielles.

**Tiré de
l'Association de la presse francophone
Décembre 1999**